

CERTIFICAT DE SPECIALITÉ AES

Accompagnement à la vie à domicile

Diplôme d'État – Niveau 3 (CAP, BEP)

(ex Auxiliaire de vie sociale)

Pour les demandeurs d'emploi et salariés



Cette formation s'adresse uniquement aux demandeurs d'emploi ou professionnels en poste déjà diplômés du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (AES) sur une autre spécialité ou du diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique souhaitant obtenir un certificat sur la spécialité « Accompagnement à Domicile ».

VOS CONTACTS

Organisation de la formation

Secrétaire pédagogique : Birgit Gibert

05 49 37 76 60

aes@irts-pc.eu

INSCRIPTIONS

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet :

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

L'accompagnant éducatif et social réalise **une intervention sociale au quotidien** visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il **prend en compte les difficultés** liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour **permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.**

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Spécialité « Accompagnement à la Vie à Domicile »

L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Lieux d'exercices

Les principaux lieux d'intervention sont :

- Domicile de la personne accompagnée,
- Particulier employeur,
- Appartements thérapeutiques,
- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS),
- Foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA),
- Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), Services d'aide à la personne (SAP),
- Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH),
- Services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)



CERTIFICAT DE SPECIALITÉ AES

Accompagnement à la vie à domicile

Diplôme d'État – Niveau 3 (CAP, BEP)

(ex Auxiliaire de vie sociale)

Pour les demandeurs d'emploi et salariés



La formation

Durée de la formation : 322 h

- 147 h de formation théorique
- 175 h de formation pratique sur site qualifiant

Contenu

4 domaines de formation :

- **DC1** : Se positionner comme professionnel dans le champ du travail social
- **DC2** : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité
- **DC3** : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés
- **DC4** : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne

Approche pédagogique

La formation met l'accent sur l'adaptation au poste à domicile (intervention chez des particuliers, au sein de résidences service ou des structures sociales). Les contenus de formation sont adaptés au groupe en formation en fonction des besoins et de la réalité du territoire.

Lieu de formation

Poitiers, Niort, Parthenay, Saintes, La Rochelle et La Couronne

Sous réserve d'un nombre suffisant de stagiaires inscrits à la formation pour l'ouverture d'un ou plusieurs groupes.

Autres lieux possibles sur les quatre départements (ex Poitou-Charentes) en fonction de la demande.

Durée

4 mois en alternance (formation en centre de formation et pratique professionnelle)

L'examen

Pour l'obtention de la spécialité, il sera demandé la production d'un dossier de pratique professionnelle de 10 à 15 pages à l'appui du stage.

Les conditions d'accès à la formation

Les candidats doivent être titulaires, soit :

- Diplôme d'État Accompagnant Éducatif et Social sur la spécialité « Accompagnement à l'Éducation Inclusive et à la Vie Ordinaire » et « Accompagnement à la Vie en Structure Collective »
- Diplôme d'État « Aide Médico-psychologique »

Le candidat devra renseigner le Dossier d'inscription présent sur le site internet et prendre contact avec le Secrétariat Pédagogique pour la planification d'un entretien de positionnement professionnel.

Un entretien de positionnement

Durée : 30 min

L'entretien de positionnement est basé sur le réalisme du projet, la motivation en termes d'évolution professionnelle et les démarches engagées (recherche d'emploi, recherche de terrain de stage).

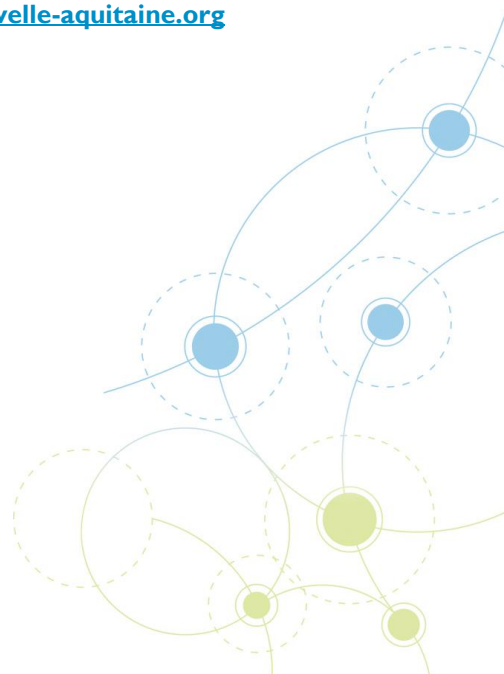
Informations et inscriptions

Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou l'organisme auprès duquel l'employeur cotise pour la formation de ses salariés. Les salariés peuvent également demander un CPF de Transition Professionnelle.

Pour les demandeurs d'emploi, le coût de la formation peut être pris en charge dans le cas d'un CPF. D'autres possibilités peuvent être étudiées avec un Conseiller en Insertion.

Le dossier d'inscription est à télécharger sur le site internet de l'IRTS Poitou-Charentes :

www.irts-nouvelle-aquitaine.org



Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex

05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-nouvelle-aquitaine.org

